

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL de THÈREVAL

Date de convocation	22 juin 2023	Nombre de conseillers en exercice	23
Date d'affichage de la convocation	11 juillet 2023	Nombre de conseillers présents	14
Date d'affichage du procès-verbal	12 juillet 2023	Nombre de votants	23

*_*_*_*_*

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THÈREVAL.

Étaient présents :

QUINQUENEL Gilles, WOLFF Claudine, DUBOURG Thierry, VILLEDIEU Nelly, BEDOUIN Jean-Pierre, DUBOURG Guillaume, LEPINGARD Séverine, MAZIER Laëtitia, SOPHIE Gérard, MAZELINE Alain, LEMERAY Véronique, MARESCQ Anita, BUELO Maxime, FOLLIOU François.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Sylvain LESENECHAL ayant donné procuration à Alain MAZELINE
Daniel ROUSSELLE ayant donné procuration à Claudine WOLFF
Charline MAQUEREL ayant donné procuration à Thierry DUBOURG
Sandrine LECHEVALLIER ayant donné procuration à Véronique LEMERAY
Régine HERVIEU ayant donné procuration à Laetitia MAZIER
Marie – Lise BOUSSARD ayant donné procuration à Gilles QUINQUENEL
Patricia GODEFROY ayant donné procuration à Nelly VILLEDIEU
Nicolas BOURDIER ayant donné procuration à Anita MARESCQ
François STREIFF ayant donné procuration à François FOLLIOU

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de Séance : Laetitia MAZIER

*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- 1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
 - 2°) Approbation des procès-verbaux des 6 et 9 juin 2023
 - 3°) Cours d'écoles - planning
 - 4°) Crédit bail – Le Tilia – Médecin
 - 5°) Route Saint-lo/Coutances –Projet de déviation de Saint Gilles annulée
 - 6°) Cantines – Tarifs 2023-2024
 - 7°) Tarifs des Spectacles / Entrées 2023/2024
 - 8°) Tables et Chaises – Les copains d'Antan – Achat par la commune
 - 9°) Enquête publique – Voiries LCE - Frais de déplacement
 - 10°) Décision modificative – Effacement de réseaux - SDEM
 - 11°) Astreintes - Taux promotion pour avancement grade – CDG50
 - 12°) Protection incendie – secteur « Hotel dolley »
 - 13°) PLUi - Projet
 - 14°) Eglise d'Hébécreevion / Etude globale
 - 15°) Projet pilote – Numérique responsable (Agence nationale de la cohésion des territoires).
 - 16°) Boulangerie LCE – Achat – EPFN
 - 17°) Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
 - 18°) Acquisition de téléphones -garderie - remboursement
 - 19°) Informations et questions diverses
- Recyclage – Collecte des mobiles usagés

4 Points ajoutés à l'ordre du jour :

- Remboursement capital décès
- Remboursement contrat assurance
- Convention MAD Saint lo Agglo – Compétence Sport – Compétence Assainissement
- Elimination d'ouvrages à la médiathèque – Partenariat avec société Recyclivre

Les membres du conseil municipal acceptent l'ajout de ces 4 points.

Avant de commencer la séance, Mr le maire fait part d'un courrier de l'Association des Maires de France, face aux évènements que subit notre pays qui ciblent avec une extrême violence les symboles républicains qui sont les hôtels de ville, les écoles, les bibliothèques, les polices municipales.

Un rassemblement devant les portes de la mairie a eu lieu ce lundi 3 juillet 2023 à 12h.

1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Laetitia MAZIER comme secrétaire de séance.

2°) Approbation des procès-verbaux en date des 6 et 9 juin 2023

Les procès-verbaux ont été approuvés à l'unanimité par les conseillers municipaux.

3°) Cours d'écoles - planning

Mr le Maire fait suite à une réunion qui s'est déroulée ce jour concernant le planning des travaux liés aux cours d'écoles.

Les travaux commenceront le 18 juillet 2023 au niveau du plateau scolaire de l'école d'Hébécrevon et courant septembre 2023 pour les travaux de la cour maternelle de l'école de La Chapelle Enjuger.

4°) Crédit bail – Le Tilia – Médecin

D20230704-01

Mr le Maire fait part d'une demande du Docteur Hellegouarch pour l'entretien des communs au 2^{ème} étage à compter du 1^{er} juillet 2023.

Contrairement à la délibération du 5 juillet 2022, dorénavant l'entretien des locaux sera réalisé en interne par les agents communaux.

Il est proposé un forfait de 50 € HT/mois pour le 2^e étage, cabinet du médecin. Ce tarif serait révisable en fonction du bilan global du coût des charges réalisé par la commune au 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le montant des charges à 50 € HT/mois pour 2^e étage, cabinet médecin ;

D20230704-02

Le Docteur Hellegouarch fait également savoir qu'il souhaite acquérir le cabinet du 2^{ème} étage via un crédit bail sur une durée de 20 ans à 550 € HT par mois comme le prévoit la délibération du 1^{er} juin 2021 n°D20210608-04.

Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil municipal, chargent Mr le maire, ou ses adjoints de signer les actes s'y afférents.

5°) Route Saint-lo/Coutances –Projet de déviation de Saint Gilles annulée

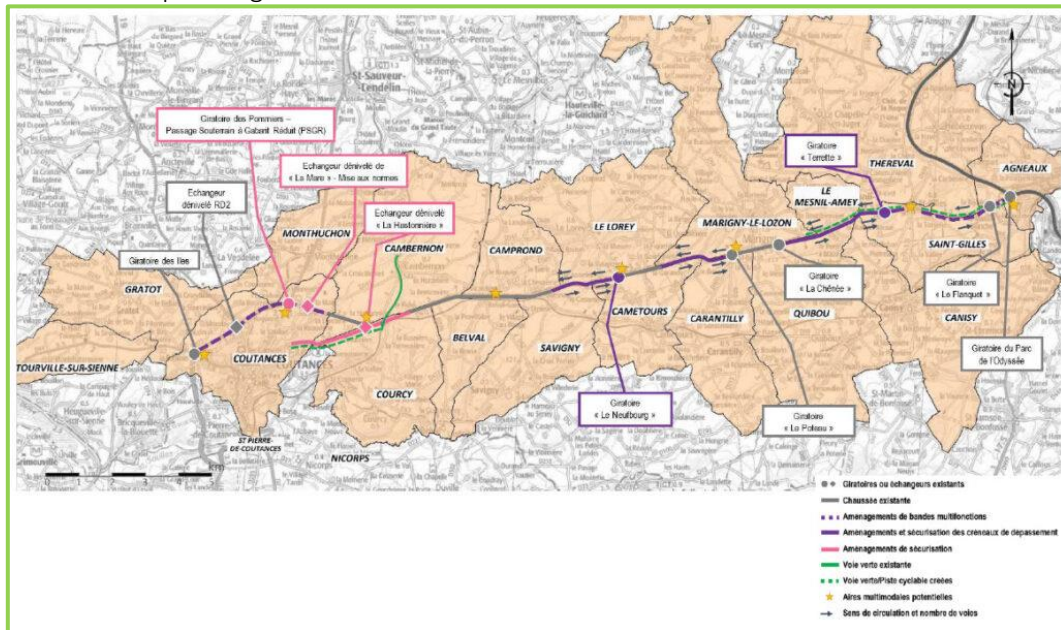
Monsieur le Maire évoque la décision prise par le Conseil départemental de la Manche lors de la session du 26 juin dernier. Suite aux diverses concertations et réunions publiques, le Conseil départemental a décidé (5 abstentions) de retenir un nouveau scénario permettant d'améliorer la

sécurité sur la RD972, de fiabiliser le temps de parcours, d'améliorer le cadre de vie des riverains, tout en limitant les impacts environnementaux et les emprises foncières.

Dans ce cadre, le projet de déviation Nord de Saint-Gilles a été abandonné.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision, conforme aux observations formulées par la commune de Thèreval.

Le conseil municipal est satisfait de cette décision qui évite toute perturbation de riverains et la consommation d'espaces agricoles.



6°) Ecoles de La Chapelle Enjuger et Hébécrevon – Tarifs cantine-garderie - Année 2023/2024 D20230704-03

Mr le Maire propose de reconduire les tarifs cantine des écoles comme suit à compter du 1er septembre 2023 :

➤ Tarifs cantine

	Repas enfant	A partir du 3 ^{ème} enfant	Repas adulte	Période de facturation
Ecole d'Hébécrevon	2.85 €	2.30 €	4.20 €	Mensuelle
Ecole de la Chapelle Enjuger	2.30 €			

➤ Tarifs garderie

La facturation est réalisée par tranche d'½ heure, toute période commencée est dûe.

	Coût à la ½ heure	Coût du goûter	Période de facturation
Ecole d'Hébécrevon	0.95 €	Offert	Mensuelle
Ecole de la Chapelle Enjuger			

Il est rappelé que la garderie est ouverte le matin de 7h30 à 8h35 et le soir de 16h30 à 18h30.

Les modalités de recouvrement sont les suivantes :

- Un avis de sommes à payer est envoyé tous les mois aux familles par le Trésor Public.
- Possibilité de payer par TIPI (paiement en ligne par carte bancaire), virement bancaire, prélèvement automatique, chèque ou espèces auprès du Trésor Public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent les tarifs susvisés.

7°) Tarifs des Spectacles / Entrées 2023/2024

D20230704-04

Mr le Maire rappelle qu'une régie a été créée pour les spectacles de la salle du Triangle organisés par la commune. Il informe ses collègues que deux spectacles sont prévus lors de la saison culturelle 2023/2024 et propose de fixer le tarif des spectacles comme suit :

Le duo « Les dépanneurs » le 28 octobre 2023

Nini Poulain le 13 avril 2024

Tarif adulte : 10 €

Tarif enfant : 5 € (enfant de 4 à 16 ans)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Fixe le tarif du billet d'entrée de ces spectacles à 10 € par adulte et 5 € par enfant (de 4 à 16 ans)

8°) Tables et Chaises – Les copains d'Antan – Achat par la commune

D20230704-05

Mr le Maire propose de racheter le mobilier de l'Association « Les copains d'Antan » pour équiper le local « Raymond Feuillet ».

10 tables carrées, 10 tabourets et 20 Chaises pour un coût de 480 euros HT.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition de rachat de mobiliers pour un montant de 480 euros HT.

9°) Enquête publique – Voiries LCE - Frais de déplacement

D20230704-06

Mr le Maire informe ses collègues que l'indemnité dû au commissaire enquêteur Mr RAIMBEAULT Michel a été versée, mais qu'il reste les frais de déplacement et frais divers pour un montant global de 32.94 euros.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal chargent Mr le maire de faire le nécessaire pour le versement des frais de déplacement et frais divers à Mr RAIMBEAULT Michel.

10°) Décision modificative – Effacement de réseaux – SDEM

D20230704-07

Mr le Maire informe ses collègues qu'au moment du budget il a été inscrit 31 000 euros de crédits pour les travaux d'effacement de réseaux.

Ne venons de recevoir le coût réel des travaux qui s'élève à 31 816.96 euros. Il convient donc de rédiger une décision modificative comme suit :

R/ 1641	- 820 €
D/ 204182	+ 820 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la décision modificative présentée ci-dessus.

11°) Astreintes - Taux promotion pour avancement grade – CDG50

Sur conseil du Centre de Gestion de la Manche, Mr le Maire informe ses collègues de la nécessité de redélibérer sur la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade ainsi que sur le régime des astreintes au sein de la collectivité.

D20230704-08

Taux de promotion pour les avancements de grade

Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Taux (%)
B	Administrative	Rédacteur	100
B	Technique	Technicien territorial	100
C	Administrative	Adjoint administratif territorial	100
C	Animation	Adjoints d'animation territorial	100
C	Patrimoine et bibliothèque	Adjoint territorial du patrimoine	100
C	Sociale	Agents territorial spécialisé des écoles maternelles	100
C	Technique	Adjoint technique territorial	100
		Agent de maîtrise territorial	100

Après l'avis favorable du comité technique en date des 18/09/18 et 19/09/2022

Le conseil municipal réitère l'avis favorable des 10 octobre 2018 et 19 septembre 2022.

D20230704-09

Régime des astreintes

Recours à l'astreinte :

La mise en œuvre des astreintes est destinée à assurer un fonctionnement optimal des services publics lors d'évènement dans la salle du Triangle.

Les astreintes auront lieu soit :

La nuit entre le lundi et le samedi ou nuit suivant un jour de récupération

Week end, du vendredi soir au lundi matin

Le Samedi

Le Dimanche et jour férié

Il sera possible de recourir aux astreintes pour les agents de la filière technique occupant les emplois suivants :

Responsable du service technique,

Adjoint technique,

Agent de maîtrise

Modalités d'organisation

Les heures d'astreinte du lundi au vendredi se dérouleront de 17h30 à 23h30

En week end, les heures d'astreinte se dérouleront de 14h00 à 23h30

Les agents seront informés au moins 1 mois à l'avance de leur période d'astreinte sauf situation exceptionnelle.

Indemnité d'astreinte d'exploitation :

	Indemnité d'astreinte d'exploitation
Nuit entre le lundi et le samedi ou nuit suivant un jour de récupération	10.75 euros Dans le cas d'une astreinte fractionnée inférieurs à 10h00 : 8.60 euros
WE, du vendredi soir au lundi matin	116.20 euros
Pour astreinte le samedi	37.0 euros

Après l'avis favorable du comité technique en date du 19/09/2022, le conseil municipal réitère l'avis favorable du 7 juin 2022.

12°) Protection incendie – secteur « Hotel dolley »

Ayant pris connaissance de l'insuffisante protection incendie dans le secteur de l'Hôtel Dolley, une étude technique sera effectuée afin d'envisager des travaux en 2024 dans ce secteur. Cette réflexion sera menée en partenariat avec les services du SDIS.

13°) PLUi – Projet

Monsieur le Maire présente le projet du PLUi. Les espaces à construire seront limités afin de respecter les règles d'économies des espaces agricoles. Le projet du PLUi fera l'objet d'enquêtes publiques et la population pourra faire part de ses observations avant validation officielle.

14°) Eglise d'Hébécrevon / Etude globale

L'église d'Hébécrevon est fermée à cause de dégradation de la voûte en amiante. Le Conseil municipal décide de solliciter le CAUE de la Manche afin de mettre en place une réflexion globale, intégrant les enjeux de protection du patrimoine.

Un cahier des charges sera proposé par le CAUE en vue de consulter un architecte.

15°) Projet pilote – Numérique responsable (Agence nationale de la cohésion des territoires).

La commune de Thèreval fera l'objet d'un accompagnement par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Cet accompagnement expérimental permettra d'améliorer le fonctionnement de la commune en réduisant l'empreinte environnemental du numérique.

Quinze collectivités seront accompagnées en France.

16°) Boulangerie LCE – Achat – EPFN

D20230704-10

- Ensemble immobilier anciennement à usage mixte de boulangerie, épicerie et habitation, 1 rue de la Source, à la Chapelle Enjuger, section B 168, 169, 181 pour une contenance de 4a47ca.
- Prix de la cession : 131 122,78 euros HT, soumise au régime de la TVA en vigueur lors de la réalisation de l'acte.

Prix d'acquisition	129 000,00
Frais d'acquisition	2 122,78
Frais d'actualisation	sans objet
Cession HT	131 122,78
TVA sur marge à 20%	424,56
Cession TTC	131 547,34 €

Après avoir échangé, à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent les conditions ci-dessous, et chargent Mr le Maire ou ses adjoints à signer les actes s'y afférents.

17°) Renouveaulement de la commission de contrôle des listes électorales

D20230704-11

Par circulaire préfectorale, Mr le maire informe ses collègues de la nécessité de procéder au renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales avant le 7 juillet 2023.

Le renouvellement se fait :

- sur la base du volontariat,
- exclusion des maire et adjoints,
- Eviter autant que faire ce peut les conseillers déjà membres de la commission de contrôle actuelle.

La commune ayant 2 listes de candidats qui ont obtenu des sièges au conseil municipal, le renouvellement se fait selon 5 conseillers municipaux volontaires dont 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, et 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^{ème} liste.

- Véronique LEMERAY

- Laetitia MAZIER

- François FOLLIOU

- Anita MARESCQ

- Guillaume DUBOURG

Se portent volontaires pour composer cette nouvelle commission de contrôle des listes électorales.

18°) Acquisition de téléphones -garderie – remboursement

D20230704-12

Mr le Maire fait part de l'acquisition de téléphones à la garderie d'Hébécrevon pour un montant de 89.90 € TTC par un élu.

Il convient de lui rembourser.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal, chargent Mr le maire de rembourser l'achat de téléphones d'un montant de 89.90 € TTC à Mme VILLEDIEU Nelly.

19°) Remboursement - Assurances

D20230704-13

Remboursement par WTW du Capital décès de Mme ROBLLOT : 18 796.61 €

Remboursement par WTW du Capital décès de Mme MAQUEREL : 8 700.96 €

Remboursement par Groupama pour la révision du contrat n° 22 de 194.03 €

Remboursement par SODEXO de titres « Chèque restaurant » pour un montant de 2 177 .20 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent les remboursements et chargent Mr le maire d'émettre les titres de recettes.

20 °) Elimination d'ouvrage à la médiathèque

D20230704-14

Afin de compléter la délibération du 21 mars 2023 concernant l'élimination d'ouvrage à la médiathèque il est proposé aux élus de passer une convention avec la **société RECYCLIVRE** qui revend les livres issus du déserbage et fait un don financier l'association **Lire et faire lire**.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition, et chargent Mr le Maire de signer la convention avec la **société RECYCLIVRE**.

21°) Saint lo Agglo – MAD – Compétence Assainissement

D20230704-15

Les services de Saint lo agglo proposent un avenant à la convention de mise à disposition à la communauté d'agglomération saint lo agglo des services de la commune de Thèval pour l'exercice de la compétence Assainissement.

Cet avenant intègre la nouvelle modalité de paiement ainsi que la méthodologie d'actualisation du coût forfaitaire : 4 960 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal chargent Mr le Maire, de signer l'avenant à la convention MAD -Assainissement.

22°) Saint lo Agglo – MAD – Compétence Sport

D20230704-16

Les services de Saint lo agglo proposent un avenant à la convention de mise à disposition à la communauté d'agglomération saint lo agglo des services de la commune de Thèreval pour l'exercice de la compétence Sport.

Cet avenant intègre la nouvelle modalité de paiement ainsi que la méthodologie d'actualisation du coût forfaitaire : 13 896 euros.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal chargent Mr le Maire, de signer l'avenant à la convention MAD -Sport.

23°) Informations et questions diverses

Recyclage – Collecte des mobiles usagés

Comice agricole le 31 aout 2023 – Bourg d'Hébécrevon

Fin de séance 22H45

Le maire, Gilles QUINQUENEL		La secrétaire de séance, Laetitia MAZIER	
--------------------------------	--	---	--